



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°32-2023 – 19 octobre 2023

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



EDITO

LES ÉCURIES BRÛLENT ET MADAME LA MARQUISE REGARDE AILLEURS

Le COMEX dans sa séance du 5 octobre dernier a fait un constat de désaccord avec les organisations syndicales nationales (OSN) unanimes non-signataires de la revalorisation du point de 1, 5% au 1^{er} juillet 2023 (voir le tract intersyndical infra).

L'action gréviste du 13 octobre dernier et [le courrier à E. Borne](#) poursuivent notre action non résignée. [En réponse](#), le président du COMEX en personne a fait les premières annonces de « l'après » : fin des mesures salariales 2023 avec une décision unilatérale des 1,5 %, enveloppe des classifications doublées et réflexions en cours sur le « sauvetage de nos complémentaires Santé ».

Le COMEX doit remettre les conditions favorables à un retour des OSN et du dialogue social avec moins d'approximations et surtout plus d'engagements.

Le contrat collectif complémentaire Santé est en péril grave : les trois assureurs ont adressé un deuxième courrier indiquant que les recettes sont insuffisantes pour régler la question du déficit structurel de plus de 10%. Ils ont formulé une analyse fort éclairante des responsabilités qui ne doivent pas seulement reposer sur l'augmentation de la cotisation salariale :

- mise en place du 100% Santé, transfert de charges des régimes obligatoires vers les régimes complémentaires,
- non-revalorisation du PMSS en 2021 et 2022,
- recours aux soins beaucoup plus importants de la part de nos concitoyens,
- revalorisation des tarifs des actes médicaux,
- stagnation des taux de cotisations du fait de politiques salariales restrictives.

Si le **COMEX** prend la décision une nouvelle fois de geler les salaires (3,5 % en 2022 et 1,5 % en 2023 contre une inflation de 11%), il **doit débloquer** sa participation et **prendre une part plus grande que celle des salariés** dans les **augmentations inéluctables des cotisations santé** en 2023 et 2024.

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG

Les écuries brûlent et Madame la Marquise regarde ailleurs

Pages 2 et 3 : Tract intersyndical

CR de la réunion COMEX et organisations syndicales du 5 octobre 2023

Page 3 : Mobilisation du 13 octobre retour en images

Pages 4 et 5 :

Mobilisation : la question des salaires au cœur des manif ' du 13 octobre

Article Info militante du 15 octobre 2023

Page 6 : Praticiens Conseils

Syndiquez-vous !

Pages 7 à 8 : Retraite complémentaire : le fait

du prince : le gouvernement décide de puiser dans les réserves de l'AGIRC ARRCO

Page 8 : CSE Webinaire du SNFOCOS

Page 9 : Le comptoir des Branches Malakoff Humanis

Page 10 : Agenda



TRACT INTERSYNDICAL

CR DE LA RÉUNION COMEX ET ORGANISATIONS SYNDICALES DU 5 OCTOBRE 2023



Réunion Comex et Organisations syndicales du 5 octobre

Ce jeudi 5 octobre, l'intersyndicale des fédérations CFDT, CFTC, CGT, FO et la CFE-CGC SNETOSSA a favorablement répondu à l'invitation du Président du Comex Ucanss, M. Grivel, pour une réunion d'échanges portant sur la situation de blocage des négociations en cours. L'intersyndicale a donc participé à cette réunion sur la base de la défense constante des 3 points sa plateforme revendicative (valeur du point, enveloppe classification et complémentaire santé) et afin de connaître les éventuelles propositions du gouvernement et de l'employeur visant à dénouer la situation.

M. Grivel nous présente les décisions actées par l'employeur avec pour but de « se mettre d'accord sur nos désaccords ». Curieuse stratégie si le but était de trouver la voie pour une sortie de crise.

Les propositions du Comex Ucanss reposent sur :

- la reconnaissance assumée et revendiquée que la valeur du point ne se négocie pas et que la politique salariale à la Sécurité sociale ne peut être qu'une « transposition » partielle des mesures prises pour la Fonction publique. Le président du Comex nous annonce alors que la revalorisation du point à hauteur de 1,5% sera appliquée par décision unilatérale nationale.

L'intersyndicale dénonce cette sentence du Comex qui intervient au moment même où l'employeur discourt à longueur de réunions sur le « dialogue social » dans l'Institution. L'intersyndicale considère en effet que la valeur du point est l'élément essentiel d'une véritable politique salariale et que par conséquent, la faiblesse de sa revalorisation acte une paupérisation des salariés.

- la suppression de la prime de partage de valeur sous prétexte du refus unanime des organisations. L'employeur propose qu'avec les organisations syndicales, l'affectation de cette somme soit « négociée » tout en précisant que cela ne pourra concerner que des mesures non pérennes. Pour rappel, les organisations syndicales demandaient que les 56 millions d'euros alloués à cette prime soient imputés sur l'augmentation de la valeur du point.
- l'ouverture des négociations sur les classifications (employés et cadres / agents de direction / praticiens conseils) avec l'annonce d'une enveloppe plus que doublée par rapport à la précédente négociation soit au-dessus de 160 millions d'euros avec une proposition de négociation d'un accord de méthode pour « sécuriser » la négociation.

- l'ouverture de négociations sur les tickets restaurant sans connaissance de l'enveloppe qui y serait dédiée et une discussion sur la participation à l'abonnement transport est annoncée. Au sujet de la complémentaire santé, l'employeur confirme qu'il ne souhaite pas participer au rééquilibrage du régime du fait de l'absence de budget.

Au terme de cette réunion, l'intersyndicale estime que les propositions de l'employeur ne sont pas acceptables et demeurent en décalage avec les attentes des salariés. C'est pour cela que les actions nationales de l'intersyndicale perdurent.

C'est pour défendre les revendications des salariés de la Sécurité sociale face à un pouvoir d'achat toujours plus dégradé que l'intersyndicale a sollicité un rendez-vous avec Elisabeth Borne. C'est en effet le gouvernement qui porte la responsabilité de la situation. L'intersyndicale portera également l'urgence de remettre en place de réelles négociations sur les salaires et sur tous les autres sujets à la Sécurité sociale.

Dans le contexte des nombreuses initiatives prises dans l'unité syndicale dans les organismes, l'appel à mobilisation du 13 octobre sur nos 3 revendications (valeur du point, enveloppe classification et complémentaire santé) est donc plus que jamais nécessaire. Alors, soyez nombreuses et nombreux à être en grève et dans les rassemblements le 13 octobre pour défendre les revendications vis-à-vis du gouvernement et de l'employeur.

MOBILISATION DU 13 OCTOBRE DERNIER

RETOUR EN IMAGES





MOBILISATION : LA QUESTION DES SALAIRES AU CŒUR DES MANIF' DU 13 OCTOBRE

ARTICLE INFO MILITANTE DU 15 OCTOBRE 2023

La journée de mobilisation du 13 octobre à l'appel de l'intersyndicale et dans un cadre européen a montré la détermination des travailleurs à faire aboutir leurs revendications pour les salaires, l'égalité femmes-hommes et contre l'austérité. 200 000 manifestants ont défilé sur le territoire. Paroles de militants FO à Paris.

Quelque 20 000 manifestants à Paris, 10 000 à Marseille, mais aussi 2 000 à Toulon et Grenoble, 1 500 à Metz, 700 à Saint-Nazaire, 650 à Périgueux... Le 13 octobre, les travailleurs ont réinvesti la rue, à l'appel de l'intersyndicale et plus largement de la confédération européenne des syndicats (CES). Une mobilisation pour les salaires, pour l'égalité femmes-hommes et contre l'austérité.

A Paris, où le cortège est parti de la place d'Italie vers les Invalides, l'atmosphère était combative : comment expliquer qu'il y a encore dix ans, on vivait assez bien avec deux salaires, mais que désormais les Restos du cœur n'arrivent plus à faire face, tant la demande des familles est forte ? Cet appauvrissement des travailleurs est scandaleux. Alors aujourd'hui, on se bat pour que les salaires soient augmentés. C'est vital, d'autant avec l'inflation qu'on subit. Et, plutôt que de casser nos droits, il faudrait augmenter les salaires. Cela permettrait par les cotisations, d'augmenter les recettes des caisses, pour la retraite et le chômage ! s'emporte Kevin Feltz, responsable de la section FO Com en Ile-de-France.

Salarié à la Poste, le jeune militant ne décolère pas contre le gouvernement qui saigne les travailleurs les plus précaires, ainsi avec les économies forcées sur l'assurance-chômage. Il dénonce aussi le mépris des employeurs, qui traînent les pieds pour rouvrir les clauses de revoyure sur les salaires. A la Poste, où la moyenne des salaires est à peine au-dessus du Smic, la revalorisation, de 3 %, au printemps dernier est très insuffisante. On a à peine rattrapé la moitié de l'inflation souligne-t-il. En juillet, FO a ainsi demandé la réouverture des négociations dans le cadre de la clause de revoyure. Mais la direction retarde les discussions.

Nous sommes le 13 octobre, or les premières négociations ne s'ouvriront qu'à la fin du mois. C'est long pour les postiers qui ont déjà du mal à boucler les fins de mois.

« Le patronat ne peut pas se plaindre... »

Dans le cortège parisien, on peut noter les mêmes propos d'insatisfaction dans les rangs de la FGTA-FO. En juillet, pour sortir d'une situation de paralysie dans l'hôtellerie-restauration, le syndicat a accepté de signer l'accord de branche réhaussant à minima les premiers niveaux de la grille salariale passés en dessous du Smic. Mais il va falloir y revenir, se battre pour augmenter le pouvoir d'achat des salariés. Le patronat ne peut pas se plaindre d'avoir 200 000 à 300 000 postes vacants dans l'hôtellerie et la restauration tout en payant légèrement au-dessus du Smic pour des métiers aussi pénibles juge Nabil Azzouz, secrétaire fédéral en charge de la filière à la FGTA-FO. Et de rappeler que le secteur a été largement aidé par l'État pendant la crise du Covid avec un accord APLD que nous avons refusé de signer faute de garanties de maintien d'emplois. Ce qui renvoie à la conditionnalité des aides publiques aux entreprises, un des dossiers que FO porte de longue date et qui sera mis sur la table dans les prochains jours lors de la conférence sociale organisée par le gouvernement. On ne plus continuer comme ça, martèle Nabil Azzouz, sans se poser la question de conditionner les aides que perçoivent les entreprises. Concrètement, le gouvernement doit cesser de rester sourd à la demande syndicale en la matière.

« Le 20 du mois, on ne s'en sort plus »

Hôpital, Education... Dans le cortège parisien, les militants FO ont souligné leur détermination à défendre le service public et beaucoup s'inquiètent d'une privatisation rampante : je suis très inquiet pour le statut des agents hospitaliers. En Ile-de-France, la présidente de la Région, Valérie Pécresse aimerait reprendre la gestion de l'AP-HP (sous tutelle des ministères de la Santé et du Budget, Ndlr) avec l'ARS (qui n'a pour l'instant qu'un avis consultatif sur l'AP-HP, ndlr). Il y a une volonté de resserrer l'étau, de territorialiser l'accès aux soins, ce qui pourrait encore aggraver les injustices dénonce Sadi, délégué FO à l'hôpital Rothschild. Quant aux salaires, pour lui, les mesures salariales issues du Ségur de la Santé en juillet 2020 n'ont rien changé à l'hémorragie des effectifs chez les aides-soignants et les infirmières, qui préfèrent aller travailler dans l'intérim où ils gagnent mieux leur vie. 160 lits sur 360 seraient fermés à l'hôpital Rothschild faute de personnel a calculé Sadi, brancardier, 36 ans d'ancienneté... et un salaire de 1850 euros net. Ce n'est pas assez. Le 20 du mois, on en est à se faire dépanner financièrement parce qu'on ne s'en sort plus. Vous trouvez ça normal ?

« Pour une école publique de qualité pour tous »

A quelques pas, dans le cortège, le secteur de l'Education nationale conteste le niveau minime

de la récente revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, +1,5 % en juillet (+3,5% en juillet 2022). Largement insuffisant. Après des années de gel du point, et alors que l'inflation est forte, - la hausse des prix de l'alimentaire est autour de 15 % sur un an -, le pouvoir d'achat des enseignants continue de s'effondrer. Et ils en ont marre des primes ! fustige Clément Poullet, secrétaire général de la FNEC-FP FO.

Quant aux moyens dédiés à l'éducation nationale... Le secteur est à l'os, s'indigne-t-il, rappelant les grèves, les manifestations organisées devant les écoles, entre autres en Ile-France, pour obtenir l'ouverture de classes supplémentaires. On manque de tout : d'enseignants, de remplaçants de longue durée, de personnels administratifs. La fédération FO se bat et se battra contre l'austérité infligée à l'éducation nationale, le PLF 2024 prévoit encore 2500 postes en moins dans les écoles pour l'année prochaine, au nom d'une baisse démographique s'indigne Clément Poullet, fustigeant l'attitude du ministère, lequel préfère surcharger les classes. Ce que nous défendons aujourd'hui, c'est aussi une école publique de qualité pour tous...

Ariane Dupré, journaliste à l'InFO militante



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**



PRATICIENS CONSEILS

SYNDIQUEZ-VOUS !

Cher collègue, cher ami non-syndiqué,

Revenons ensemble sur les évènements de ces dernières semaines

- Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale et le transfert du contrôle des arrêts de travail aux employeurs sur la part complémentaire et régime général
- La proposition inique d'augmentation de la valeur du point de 1,5% au regard de l'inflation et de l'équité avec d'autres agents de la fonction publique
- La réduction des effectifs sur la COG
- La paupérisation des postes de praticien conseil remplacés sur la COG à venir par des recrutements infirmiers.

Certains d'entre vous peut-être seront désabusés :

«Au final le gouvernement a toujours fait ce qu'il a voulu non ? » et peut être aurez-vous en arrière-pensée certains recours au 49.3 ...

Nous pourrions vous répondre que sur d'autres sujets où la tutelle a montré son vrai visage, nous avons pu, nous salariés, faire entendre notre voix de manière calme, pacifique et argumentée. Cela grâce aux mouvements syndicaux.

Sans cela nous serions peut-être déjà passés à autre chose pour la Sécurité Sociale.

Nous avons, nous syndicats, parfois eu certains regrets.

Si nous avons été un peu plus nombreux, un peu plus forts, peut-être aurions-nous pu faire entendre notre voix, votre voix par les remontées du terrain, faire entendre notre éthique malmenée dans ce PLFSS et notre volonté de respect de nos professions ?

Rejoignez-nous !

Mobilisez-vous dans les mouvements qui s'annoncent. Et au mieux adhérez au syndicat de votre choix !

Vous pourrez intervenir au sein des CSE (comité social d' établissement) dont les futures élections s'approchent et être un acteur de la défense de nos droits.

Mais comme nous prêchons aussi pour notre paroisse nous vous attendons nombreux et déterminés au SNFOCOS ! Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou le

SNFOCOS National :

2 rue de la Michodière

75002 Paris

01 47 42 31 23

Adresse courriel : snfocos@snfocos.fr

Vous pouvez aussi adhérer directement via le formulaire en ligne en cliquant [ICI](#)



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

LE FAIT DU PRINCE : LE GOUVERNEMENT DÉCIDE DE PUISER DANS LES RÉSERVES DE L'AGIRC ARRCO

C'est par une Loi de décembre 1972 que le législateur a décidé d'une couverture de retraite complémentaire pour tous les salariés du privé et d'en attribuer le pilotage aux partenaires sociaux, gestion exclusivement paritaire.

Environ 26 millions de salariés cotisent au régime AGIRC-ARRCO qui verse la partie retraite complémentaire à 13 millions de retraités. 87 milliards de prestations ont été versées en 2022. La « règle d'or » des gestionnaires du régime impose de conserver six mois de versement d'avance en réserve, sur un horizon de 15 ans.

Aujourd'hui les réserves s'élèvent à 68 milliards d'euros. Elles sont importantes mais ne peuvent, comme le croit le gouvernement, être considérées comme de simples excédents. Elles sont nécessaires pour faire face à la transition démographique.

Déjà dans son projet initial de réforme des retraites dite « systémique » l'Exécutif envisageait la mise sous tutelle de la gestion des réserves des régimes donc au premier titre celles de l'AGIRC-ARRCO.

Puis la LFSS pour 2020 avait posé les bases d'un transfert du recouvrement des cotisations de retraite complémentaire vers l'URSSAF. Dénoncé par les partenaires sociaux le dispositif a finalement été abandonné par le gouvernement qui s'était entêté pendant plus de deux ans. Le stratagème n'était en réalité qu'une première étape pour l'État de mettre la main sur les réserves.

Cette fenêtre s'étant fermée le gouvernement entre par la porte.

C'est à l'occasion des négociations ayant pour objet de déterminer les règles du régime unifié AGIRC-ARRCO pour la période 2024-2026 : fin du malus, revalorisation à hauteur de l'inflation ou pas, cumul emploi retraites... que l'Etat s'est invité dans le paritarisme pour affirmer sa volonté de puiser dans les réserves de la retraite complémentaire.

L'exécutif réclame un à trois milliards annuels d'ici à 2030, considérant qu'il s'agit d'une participation financière au relèvement des petites pensions promis dans sa dernière réforme des retraites. Il estime que l'AGIRC-ARRCO a un devoir de solidarité pour un retour à l'équilibre général du régime des retraites.

Sans accord des syndicats, le gouvernement menace de *passer en force* dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024. Toujours la même méthode...

Or, les réserves appartiennent à l'AGIRC ARRCO donc aux retraités du privé et juridiquement dans notre pays le droit de propriété est inviolable et sacré (principe énoncé dans la déclaration de 1789).

Pour l'AGIRC-ARRCO un milliard d'euros équivaut à 1,1 % de revalorisation des pensions. En décidant de ponctionner les finances du régime de retraite complémentaire des salariés du privé quelle sera la capacité laissée aux partenaires sociaux pour augmenter les pensions ?

Force Ouvrière, s'oppose au « détournement de fonds » par l'Etat de la retraite complémentaire des salariés du privé mais n'ignore pas la question de la solidarité pour les petites pensions. C'est aux

gestionnaires de définir le contenu et les modalités de dispositifs de solidarité en direction des allocataires du régime AGIRC-ARRCO.

Le SNFOCOS dénonce la propension des pouvoirs publics à s'attaquer une fois encore au paritarisme. Il constate que le pilotage prudent a permis au régime de retraite complémentaire des salariés du privé de passer l'épreuve financière de la pandémie et de ses confinements et que les résultats obtenus sont le fruit de négociations fréquentes, souvent serrées. Cette gestion paritaire exemplaire de l'AGIRC-ARRCO conforte la place et le rôle des partenaires sociaux dans la démocratie sociale.

Jocelyne Lavier d'Antonio, en charge de la Protection sociale au SNFOCOS



CSE

WEBINAIRES ORGANISÉS PAR LE SNFOCOS



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

LE SNFOCOS ORGANISE DES WEBINAIRES SUR LE CSE

INSCRIVEZ-VOUS !

A la demande de plusieurs adhérents, le SNFOCOS va organiser différents webinaires concernant le CSE. Il est primordial que le SNFOCOS soit présent au sein des CSE de nos établissements, d'où la mise en place de ces webinaires qui traiteront de différents points :

- LES MISSIONS DU CSE
- POURQUOI SE PRÉSENTER ?
- LA MISE EN PLACE D'UNE CAMPAGNE ÉLECTORALE
- LE RÔLE DU DS
- LE RÔLE DU REPRESENTANT SYNDICAL AU CSE
- LE RÔLE DU RÉFÉRENT HARCÈLEMENT



WEBINAIRES

CSE

webinaire.snfocos@gmail.com

Ces webinaires à destination de tous les adhérents dureront environ 1H30 et permettront un échange important entre nous et nous tenterons de répondre à vos questions et interrogations que vous soyez déjà élu ou en réflexion pour vous présenter.

Afin de permettre un moment d'échanges constructifs, après les sessions de septembre et de début octobre nous vous proposons une nouvelle date :

- MERCREDI 25 OCTOBRE 2023 DE 16H30 à 18H00



Pour vous inscrire, il vous suffit d'envoyer un mail à l'adresse dédiée : webinaire.snfocos@gmail.com pour qu'on vous communique le lien Teams.

Ces webinaires seront réalisés par Christophe Rabot, Jean-Philippe Bourel et Jérôme Aubert. Si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à nous interpeller sur l'adresse mail dédiée à ces webinaires : webinaire.snfocos@gmail.com

Au plaisir de vous rencontrer lors de ces réunions.

www.snfocos.org – snfocos@snfocos.fr – 2 rue de la Michodière 75002 Paris – 01 47 42 31 23



INSCRIVEZ-VOUS !

Prochaine session :

**le 25 octobre
de 16h30 à
18h00**



Invitation

Aide aux aidants : quelles solutions pour les branches qui souhaitent agir ?

Un salarié sur cinq est un aidant ! Que peut-on faire pour aider efficacement les aidants ? Comment les branches professionnelles s'emparent du sujet ? Quelles solutions préconisent-elles ?

Une équipe de partenaires sociaux de plusieurs branches s'est attelée à répondre à ces questions en se réunissant pour quatre ateliers de travail.

Venez découvrir l'offre « Aide aux aidants » issue de ces travaux !

 **Jeudi 9 novembre 2023**

 **De 18h00 à 20h00 (suivi d'un cocktail dinatoire)**

Au Shack - Paris 9^{ème}

[Je m'inscris !](#)



Informations pratiques

Le Shack

4, Impasse Sandrié
75009 PARIS

Entrée par le 3, Rue Auber
(entre Fragonard et Dyson)

Nous comptons sur votre présence !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

N'hésitez pas à vous connecter au menu adhérents sur le site du SNFOCOS www.snfocos.org pour consulter les professions de foi que nos camarades nous communiquent pour exemple (affiches et tracts).



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le
SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur <https://snfocos.org/adherer/>

AGENDA

24 octobre 2023 :
RPN Transfert
Centres de Santé
aux UGECAM

CPP Retraités

25 octobre 2023 :
INC Recouvrement

Webinaire CSE du
SNFOCOS

9 novembre 2023
INC Famille

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](https://www.flickr.com/photos/snfocos/)

